

« COURS METRAGES », le Festival du court-métrage à l'université

« COURS METRAGES »

le festival du court métrage à l'université

Samedi 13 juin 2015 – Salle Le CAP (Université Toulouse III Paul Sabatier)

Objet : Appel à candidatures à courts métrages sur le thème de la lumière

PJ : Règlement

Bonjour à toutes et à tous,

Le Pôle Culture de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et Adrien Marquez-Velasco renouvellent leur collaboration pour cette deuxième édition du "Festival Cours Métrages". Pour sa première édition, 30 courts-métrages avaient été visionnés par le jury pour une sélection finale de 11 films. Le prix du jury avait été attribué au film "Le contrat" de Rémi Jaladieu et le prix du public était revenu au film "Confessions d'un retrogeek" de Sébastien Chantal.

En 2015, le festival s'inscrira dans l'année internationale de la lumière.

En effet, régional en 2014, il s'ouvre aux productions (toujours amateurs) nationales en 2015 avec une thématique : la lumière.

Le but reste de faire connaître de jeunes vidéastes et surtout de créer une journée d'échanges entre les artistes et le public. Le Festival se déroulera le samedi 13 juin 2015, et clôturera ainsi une semaine consacrée à la lumière à l'université Toulouse III – Paul Sabatier. Une dizaine de films (de 15 minutes maximum) sera sélectionnée dans 4 catégories : fiction, animation, documentaire et expérimental. Une catégorie "graine de réalisateur" (ouverte aux moins de 18 ans) est créée pour cette édition.

L'appel à projets sera lancé le 2 février 2015 sur la plate-forme : <http://filmmakersnet.com/>

Alors, jeunes vidéastes, n'hésitez pas ! Vous avez jusqu'au 1er mai 2015 pour soumettre vos films. Le règlement complet du festival est à votre disposition au Pôle Culture de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier.

Renseignements : 05 61 55 62 63 ou culture@adm.ups-tlse.fr

L'équipe du Festival « COURS METRAGES ».

REGLEMENT

Organisées par l'Université Paul Sabatier Toulouse III et Adrien Marquez-Velasco, « COURS METRAGES », le festival du court métrage à l'université aura lieu le samedi 13 juin 2015 au sein de la salle Le CAP de l'université. Les séances sont ouvertes à tous.

Le festival a pour but de réunir et de montrer la richesse des productions cinématographiques amateur et semi professionnelle.

1. Objet

Ce festival a pour objectif de permettre la rencontre entre une œuvre, un auteur et un public.

Ces deuxièmes rencontres cinématographiques sont ouvertes à tous les réalisateurs et vidéastes passionnés de la région qu'ils soient **étudiants, amateurs ou semi-professionnels et œuvrant dans le cinéma expérimental, documentaire, fiction et animation.**

Cette année la thématique est « la lumière ».

2. Conditions de présélection et d'inscription au festival

Les films proposés à la sélection doivent répondre aux critères suivants :

- Genre : expérimental, documentaire, fiction, animation
- Thème : la lumière
- Auteur-réalisateur : étudiant, amateurs ou semi-professionnels
- Réalisateur résidant en France
- Langue : française
- Les œuvres proposées devront contenir un titre et un générique
- Durée : 15 minutes maximum (titre et générique compris)
- Format : .mpeg4, .avi ou .mov, en haute définition
- Obligation de présence du réalisateur le 13 juin à la salle le CAP (Toulouse)
- Un auteur propose une seule œuvre par catégorie.

- Le film est envoyé exclusivement sur la plateforme en ligne http://www.film-makersnet.com/news_visualize.php?InfoID=206 entre le 1^{er} février et 1^{er} mai 2015.

3. Sélection et programmation

L'inscription au festival est gratuite.

Si l'auteur-réalisateur envoie un film par catégorie, un seul film pourra être sélectionné.

La délibération de la programmation se fera au plus tard début juin.

« COURS METRAGES », le Festival du court-métrage à l'université

Les réalisateurs des films sélectionnés s'engagent à fournir avant le 20 mai 2015 :

- une copie de leur court métrage
 - o en Mpeg4, Avi ou Mov
 - o en haute définition
 - o sur support : clé usb, disque dur, dvd de données, blue ray de données
 - o via un lien « wetransfer » ou « yousendit »
- un visuel et un texte de présentation du court métrage, une biographie
- une copie du règlement signé et paraphé
- une copie de la cession de droit d'auteur signée

Envoi par courrier postal ou courrier électronique au Festival « COURS METRAGES ».

4. Droits d'auteur

Par sa participation et pour les besoins du Festival « COURS METRAGES », l'auteur-réalisateur autorise la diffusion publique de l'œuvre ainsi que le droit de représenter, reproduire ou publier certains extraits ou images fixes destinés à la publicité de l'œuvre, soit sur support papier (images fixes), soit par télédiffusion, soit par procédé électronique.

Ces droits ne sont cédés qu'à l'occasion et pour les seuls besoins de l'initiative. Aucune autre utilisation de ces droits, de quelque nature que ce soit, ne sera faite par le Festival « COURS METRAGES » sans l'autorisation préalable des auteurs-réalisateurs.

L'auteur-réalisateur garantit que son œuvre est originale et qu'il détient les droits d'auteur s'y référant. Dans le cadre d'adaptations d'œuvres littéraires non tombées dans le domaine public ou d'utilisation d'images d'archives audiovisuelles, l'auteur fournit toutes les indications nécessaires sur les autorisations obtenues ou non. L'auteur garantit que son œuvre ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois et en particulier les dispositions relatives à la contrefaçon. La SACEM indique clairement que «les auteurs-réalisateurs de films qui intègrent dans la bande son de leurs œuvres des musiques provenant d'enregistrements vendus dans le commerce, soit de disques d'illustration musicale ou d'enregistrements personnels doivent, conformément à la législation relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, obtenir au préalable l'autorisation d'utilisation des auteurs et des producteurs de phonogrammes. » Les auteurs-réalisateurs doivent indiquer, d'une part, si les musiques originales sont libres de droit ou si les droits ont été acquis sous licence et, d'autre part, s'ils ont obtenu les autorisations préalables pour les musiques du commerce incorporées à l'œuvre. En cas de réponse négative relative aux autorisations, l'auteur engage son entière responsabilité concernant l'ensemble des autorisations et garantit au Festival « COURS METRAGES » une jouissance paisible tant des droits cédés que contre tout recours intenté par un organisme de perception des droits en cas de diffusion de l'œuvre à l'occasion et pour les besoins du Festival « COURS METRAGES ».

5. Cas non prévus et contestations

« COURS METRAGES », le Festival du court-métrage à l'université

Le comité de sélection est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

Le Festival « COURS METRAGES » peut être annulé en cas de force majeure.

Adrien Marquez-Velasco et l'Université Toulouse III Paul Sabatier ne pourront être tenus responsables de problèmes résultant d'un non-respect des droits d'auteurs.

La participation au Festival « COURS METRAGES » implique l'acceptation sans réserve de tous les termes de ce présent règlement.

6. Dispositions finales

En cas de problèmes indépendants de la volonté des organisateurs, l'équipe du Festival « COURS METRAGES » se réserve le droit d'annuler ou d'apporter toute modification utile aux dates, lieux, programmes ou modalités d'organisation du Festival « COURS METRAGES ».

L'adresse de correspondance du Festival « COURS METRAGES » est :

Université Toulouse III Paul Sabatier
Pôle Culture – 1^{er} étage
Bâtiment Forum Louis Lareng
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 09

L'adresse électronique est : culture@adm.ups-tlse.fr

La participation au Festival « COURS METRAGES » emporte l'adhésion des participants au présent règlement.

L'équipe du Festival « COURS METRAGES »